

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Budget annexe GEMAPI 2023 et participations

Séance du 11 janvier 2023

Nombre de Délégués en exercice	47	Date de la convocation	05 janvier 2023
Nombre de Délégués présents	24	Date de l'affichage	05 janvier 2023
Nombre de Procurations	4		
Nombre de Délégués votants	28		
Pour	28		
Contre	0		
Abstention	0		

Le 11 janvier 2023 à 18h00 le Comité Syndical, légalement convoqué le 05 janvier 2023 , s'est réuni à la salle d'audience – MCI- à Moûtiers, en session ordinaire, sous la présidence de M. Fabrice Pannekoucke, président de l'APTV.

Communautés de Communes et Conseil Départemental	Délégués Prénom - Nom	Présent	Excusé	Absent	Procuration
CD	ROLLAND Vincent		X		
CD	UTILLE GRAND Cécile		X		Pouvoir à Fabrice Pannekoucke
CD	PICOLLET Auguste	X			
CD	BLANC TAILLEUR Fabienne	X			Pouvoir de Jocelyne Abondance
CCCT	PANNEKOUCKE Fabrice	X			Pouvoir de Cécile Uttille Grand
CCCT	KISMOUNE Nouare			X	
CCCT	JAY Claude		X		Pouvoir à Sandra Favre
CCCT	FAVRE Sandra	X			Pouvoir de Claude Jay
CCCT	CROUSAZ Françoise	X			
CCCT	BURLET Daniel	X			
CCCT	ABONDANCE Jocelyne		X		Pouvoir à Fabienne Blanc Tailleur
CCCT	VIVET Gilles	X			
CCVA	BRUNIER Thierry	X			
CCVA	DUNAND François	X			
CCVA	GROS Claudine	X			
CCVA	MORIN Jean Yves	X			
CCVA	POINTET André	X			
CCVA	MATHIS Marc	X			
CCVA	VORGER Jean Michel	X			
CCVV	MONIN Thierry			X	
CCVV	PACHOD Jean Yves	X			
CCVV	PULCINI Sylvain			X	
CCVV	RUFFIER LANCHE René			X	
CCVV	FAVRE Jean Pierre			X	
CCVV	PIDEIL Bruno			X	

CCVV	BLANC Gabriel			X	
CCVV	DRAVET Roland			X	
COVA	SPIGARELLI Lucien		X		
COVA	BOCH Jean Luc		X		
COVA	MARCHAND MAILLET Thierry	X			
COVA	VILLIBORD Guillaume			X	
COVA	VIBERT Christian		X		Pouvoir à Didier Favre
COVA	FAVRE Didier	X			Pouvoir de Christian Vibert
COVA	HANRARD Bernard			X	
COVA	DUCOGNON Guy	X			
CCHT	DESRUES Guillaume	X			
CCHT	AMET Yannick		X		
CCHT	EMPRIN Alain			X	
CCHT	ARPIN Lionel			X	
CCHT	PELLECUER Paul	X			
CCHT	FRAISSARD Jean Claude	X			
CCHT	REVIAL Serge		X		
CCHT	MARTIN Patrick		X		
CCHT	LECLERCQ Mathieu			X	
CCHT	VERNAY Gérard	X			
ARLYSERE	THEVENON Raphaël	X			
ARLYSERE	RIEU François	X			

Participe également à la séance : Sandra OLLIER – Directrice de l’APTV

- CD = Conseil Départemental
- CCCT = Communauté de Communes Cœur de Tarentaise
- CCVA = Communauté de Communes de la Vallée d’Aigueblanche
- CCVV = Communauté de Communes Val Vanoise
- COVA = Communauté de Communes du Canton d’Aime
- CCHT = Communauté de Communes de Haute Tarentaise
- ARLYSERE

OBJET : Budget annexe GEMAPI 2023 et participations

Monsieur le président rappelle que le projet de budget annexe GEMAPI 2023 s'élève à 3 420 824,12 € équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement.

La section d'investissement s'élève à 3 262 018,28 € en dépenses et en recettes

Cotisations GEMAPI 2023

L'autofinancement des dépenses mutualisables est réparti entre les CC selon la clé statutaire (50 % population DGF / 50 % superficie BV).

L'autofinancement des dépenses non mutualisables est directement affecté à la CC concernée.

	CCHT	COVA	CCCT	CCVV	CCVA	Arllysère	Total	
Cotisations dépenses mutualisables de fonctionnement mutualisables (déduction des subventions)	323 381	167 543	167 787	221 729	95 007	66 206	1 041 653	1 368 804
Cotisations dépenses de fonctionnement NON mutualisables (déduction des subventions)	25 000	89 253	55 483	44 227	80 188	33 000	327 151	
Cotisation dépenses mutualisables d'investissement (déduction des subvention)	21 479	11 128	11 144	14 727	6 310	4 397	69 185	1 775 625
Cotisations dépenses investissement propre à l'EPCI (déduction des subvention)	975 574	183 684	63 289	204 373	149 977	129 544	1 706 440	
TOTAL cotisation / EPCI	1 345 434	451 608	297 704	485 056	331 482	233 147	3 144 430	
Contribution totale de la CC aux dépenses mutualisables (f et i)	344 860	178 671	178 931	236 456	101 317	70 603	1 110 838	
Contribution totale de la CC aux dépenses non mutualisables (f et i)	1 000 574	272 937	118 773	248 600	230 165	162 544	2 033 592	
Total	1 345 434	451 608	297 704	485 056	331 482	233 147	3 144 430	

Les cotisations concernant les dépenses mutualisables seront appelées en deux fois (50 % après le vote du budget ; 50 % en juin 2023).

Les cotisations concernant les dépenses non mutualisables seront appelées en quatre fois (chaque trimestre).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Accepte les propositions énoncées et vote le budget annexe GEMAPI 2023 au niveau du chapitre équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et en dépenses et en recettes en section d'investissement
- Fixe les participations 2023 selon le tableau et les modalités d'appel ci-dessus
- Mandate le Président, pour signer toutes pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Transmis à la Sous Préfecture le
Publié le
Certifié exécutoire le

16 JAN. 2023

Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.